

# Atelier vélo



## La Charte 2023

**LANCY'CLETTE**  
**19 rue du Dr Pain**  
**71140 Bourbon-Lancy**  
**mairie@bourbon-lancy.fr**

**Ouvert : mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, jeudi et samedi de 9h à 12h**

LANCY'CLETTE est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) porté par la Ville de Bourbon-Lancy.

Le but de la Ville de Bourbon-Lancy est de développer une activité économique autour du vélo, visant à soutenir l'insertion sociale et professionnelle de ses salariés, à favoriser la mobilité douce par l'échange des savoir-faire autour de la mécanique vélo, à préserver l'environnement avec le réemploi de pièces vélo inutilisées.

La Ville de Bourbon-Lancy, avec son atelier Lancy'Clette, propose aux adhérent·e·s la mise à disposition d'outillage ainsi que l'expérience des salariés pour vous aider à mieux connaître, entretenir et réparer votre vélo.

Des pièces d'occasion sont à vendre, elles proviennent de dons et du travail de récupération effectué en déchèterie. Aucune vente de neuf ne sera faite par l'atelier à l'exception de certaines petites fournitures et consommables. Vous pouvez apporter des pièces, neuves ou récupérées, pour votre vélo, selon vos besoins.

Afin de couvrir ses frais de fonctionnement et ses charges, l'atelier dépend des adhésions, des dons et des ventes de pièces, de vélos, de prestations et d'aides publiques.

Les dons de vélos sont acceptés, mais l'atelier ne rachète pas de vélo. La plupart de ces vélos sont revendus réparés par les salariés, ou démontés pour pièces.

Pour que l'atelier fonctionne correctement, les règles sont simples :

- Etre adhérent·e·
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un·e adulte
- Se présenter en arrivant, avant toute utilisation du matériel de l'atelier
- Réparer son vélo et aider à réparer celui des autres
- Respecter les personnes présentes, rester courtois·e et bienveillant·e et en particulier ne pas tenir de propos à caractère sexiste, homophobe, raciste ou discriminant

- Respecter le matériel, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture de l'atelier
- Remettre les outils à leur place après utilisation
- Trier et ranger les pièces détachées
- Trier les déchets dans les poubelles appropriées
- Participer au rangement et à l'entretien de l'atelier
- Ne pas utiliser les services de l'atelier à des fins commerciales

Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par les salariés, avant de conseiller une intervention, avec accord de l'intéressé·e.

Venir à l'atelier, c'est manifester la volonté d'essayer par soi-même, les adhérent·e·s et salarié·e·s sont là pour vous y aider mais pas pour faire les réparations à votre place.

Vous êtes responsable de la réparation de votre vélo. Par conséquent, la Ville de Bourbon-Lancy n'a pas d'obligation de résultats et décline toute responsabilité en cas de problème pouvant être imputé aux réparations effectuées dans les locaux de Lancy'Clette.

**En y adhérant, chaque membre s'engage à respecter les règles en vigueur pour le bien de tou·te·s.**

*Trois postes de travail sont financés par l'Etat et le Département de Saône-et-Loire.*